



PROTOCOLE D'EXAMEN DES ECHANTILLONS

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Accord-cadre pour la fourniture de vêtture de travail
généraliste des agents techniques
(à l'exclusion des agents de la Forêt et des Espaces Naturels
et ceux des Routes)**

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

SAM-MG

Hôtel du Département

52 avenue de Saint Just

13256 MARSEILLE CEDEX 20

Tél : 0413313206

SOMMAIRE

<u>- I - OBJET DE L'ACCORD-CADRE</u>	2
<u>- II - ECHANTILLONS</u>	2
<u>- III - DEROULEMENT DE L'ANALYSE</u>	2
<u>IV- BAREME DE POINTS</u>	2
<u>V - RETOUR DES ECHANTILLONS</u>	2

- I - OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Accord-cadre pour la fourniture de vêture de travail généraliste des agents techniques (à l'exclusion des agents de la Forêt et des Espaces Naturels et ceux des Routes)

- II - ECHANTILLONS

Les candidats doivent **obligatoirement** fournir les SEPT échantillons demandés :

- Ligne III, 5 du BPU - 1 blouson polaire manches amovibles, bleu marine ou noir, taille L
- Ligne III, 14 du BPU – 1 gilet polaire sans manches, bleu marine ou noir, taille L
- Ligne III, 21 du BPU - 1 parka tous temps 3 en 1, bleu marine ou noir, taille L
- Ligne III, 24 du BPU - 1 polo manches longues, bleu marine ou noir, taille L
- Ligne III, 30 du BPU – 1 sweat-shirt, bleu marine ou noir, taille L
- Ligne III, 31 du BPU – 1 tee-shirt hommes, bleu marine ou noir, taille L
- Ligne III, 35 du BPU – 1 veste polaire manches longues, bleu marine ou noir, taille L

La fourniture des échantillons ne constitue pas un début d'exécution de l'accord-cadre.

- III - DEROULEMENT DE L'ANALYSE

Le candidat devra obligatoirement fournir les fiches techniques dûment complétées accompagnant les échantillons, sous peine d'irrégularité de sa proposition technique. Par ailleurs, le CD13 souhaite avoir la possibilité de recevoir conjointement avec l'offre technique, le(s) catalogue(s) recensant les familles de produits prévues au BPU. L'analyse des échantillons sera menée par un groupe de travail constitué de :

- 2 agents utilisateurs de la Direction des services généraux (SCAM)
- 2 agents de la Direction Sécurité, Prévention de la délinquance et de la radicalisation)
- 1 agent du Secteur Vêture du SAGEFD

Les offres seront notées sur la base des critères suivants :

I – la qualité des échantillons, ayant une pondération de 60 %

Sous-critère 2 = Qualité de la vêture (60 points maximum)

<i>Elément d'appréciation</i>	<i>Note sur 1</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Note totale de l'échantillon</i>
<i>Confort /aspect pratique</i>	<i>0/0,25/ 0,5 /0,75/ 1</i>	<i>3</i>	<i>5</i>
<i>Qualité des tissus et des finitions</i>	<i>0/0,25/ 0,5 /0,75/ 1</i>	<i>2</i>	

Les notes des différents testeurs pour chaque appréciation seront additionnées, puis divisées par le nombre de testeurs, pour donner une note moyenne sur 1. Chaque échantillon sera noté sur 5 avec une pondération de 60 %.

IV- BAREME DE POINTS

Chaque élément d'appréciation ci-dessus sera noté 0, 0,25, 0,5, 0,75 ou 1. L'échelle de notation des échantillons sera la suivante 0 =TRES INSUFFISANT / 0,25 = INSUFFISANT/ 0,5 = MOYEN / 0,75 = BON / 1 = EXCELLENT.

V - RETOUR DES ECHANTILLONS

Au terme de la procédure, excepté pour ceux présentés par le Titulaire, les échantillons pourront être renvoyés aux différents soumissionnaires sur demande écrite (courrier simple ou mail), dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de l'avis d'attribution, auprès de :

M. Gilles MAZZERBO ☎ 04.13.31.32.06 Fax : 04.13.31.32.97, gilles.mazzerbo@departement13.fr

B 6001, Hôtel du Département, 52 Avenue de St-Just 13256 MARSEILLE Cedex 20.

S'agissant des échantillons remis par le titulaire, ceux-ci ayant un caractère contractuel, ils seront conservés par le SAGEFD durant toute la durée du marché.

La société retenue pourra être indemnisée pour les échantillons sur demande expresse sur la base des prix figurant dans le BPU.